



# La Gazette

## des Amis du Bois de Serres

[www.amisduboisdeserres.org](http://www.amisduboisdeserres.org)

Mars 2024

### Editorial

Cette année 2023 a été très riche pour notre association :

- Participation à « l'atlas de la biodiversité d'Ecully » qui est l'aboutissement d'un travail de plus de trois ans avec le Museum d'histoire naturelle de Paris.
- Mise en place de l'exposition photos « les yeux ouverts sur la vie sauvage en ville » avec l'aide technique et financière de la ville d'Ecully :
- Présence à Ecully, à Dardilly (Fête de l'Environnement), la Tour de Salvagny (les Naturiales) et le 1<sup>er</sup> juin à Charbonnières-les-bains.
- L'association est présente à chaque fois sur un stand.

Avec la commune d'Ecully :

- Travail en commun pour le nettoyage du Bois de Serres,
- Atlas de la biodiversité,
- Matinée insectes à l'école maternelle du Pérollier,

- Stand à la fête du printemps au château du Vivier.

Nous souhaitons dans les années futures mettre en place la même participation avec les autres Mairies.

Toutes ces activités sont énergivores et les toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Michel Audouard, Président.



### Renseignements et adhésions

Renouvelez votre adhésion ou rejoignez-nous :

[www.amisduboisdeserres.org](http://www.amisduboisdeserres.org) ou  
[contact@amisduboisdeserres.org](mailto:contact@amisduboisdeserres.org)

# MODIFICATION N°4 DU PLAN D'URBANISME

Nous avons participé à la concertation organisée par la Métropole.

Voici les principales observations formulées par notre association :

## Observations de l'association des Amis du Bois de Serres :

### Répondre au défi environnemental en préservant la biodiversité existante.

Le secteur du **Tronchon**, classé AU1 couvre près de **28 ha** (dont plus de 11 ha appartiennent à la Métropole). Sur cette superficie, une douzaine d'hectares sont encore exploités (prairies, labours et 5000m<sup>2</sup> de cultures horticoles) ; le reste est couvert de friches agricoles et de larges parties boisées. La topographie du Tronchon fait apparaître deux talweg qui collectent les eaux de ruissellement

- à l'ouest du secteur l'eau est recueillie dans un étang à partir duquel s'écoule le ruisseau du Trouillat
- à l'est une zone humide donne naissance au ruisseau de Montchal.

Le **ruisseau du Trouillat** parcourt 3,15 km à travers Écully avant son confluent avec le ruisseau des Planches ; le **ruisseau de Montchal** parcourt 1,7 km avant de rejoindre le ruisseau de Chalin. Le cours de ce ruisseau est marqué par des bandes boisées protégées par des EBC dans le quartier du Collovrier, puis au sud du quartier du Pérollier.

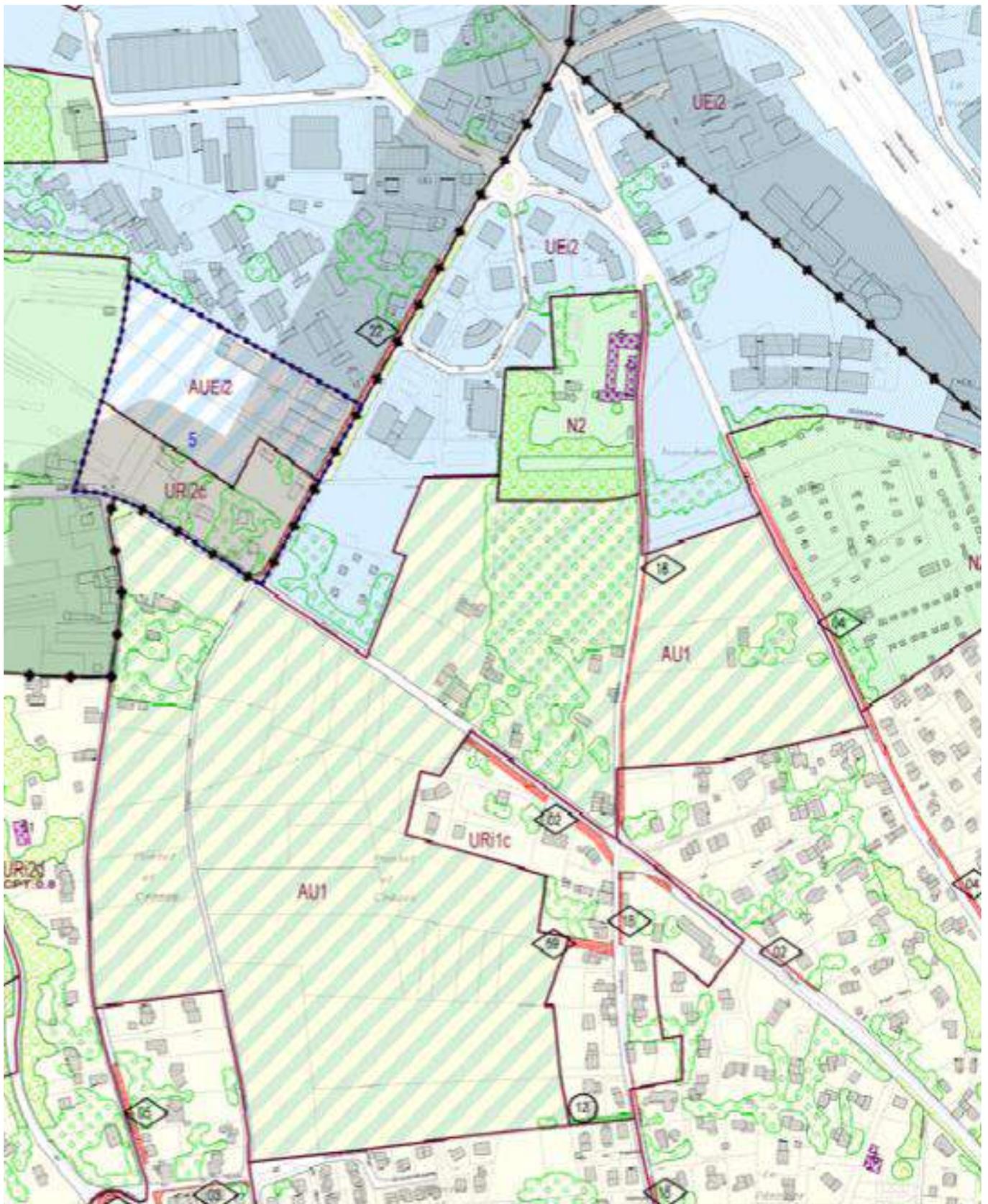
Le talweg ouest du Tronchon (Trouillat) dessine une zone humide qui s'inscrit dans la trame bleue. Il est proposé de remplacer cette trame par un **emplacement réservé pour la continuité écologique**. Cette zone relie les secteurs boisés du nord (à classer en EBC) à l'étang au sud en traversant des prairies. La même protection devrait s'appliquer au talweg situé à l'est (Montchal).

Dans le même esprit, il est proposé de préserver la **trame verte reliant la zone N1 du Bois de Serres à la zone N2 courant le long du boulevard urbain M6**. Cette trame, dont le tracé précis reste à déterminer, devrait être protégée par un **emplacement réservé pour continuité écologique**

Deux trames de protection devraient ainsi s'inscrire au nord d'Écully, débordant le périmètre du Tronchon :

- La trame verte relierait la zone naturelle classée du Bois de Serres aux bordures arborées classées en zone naturelle le long de la M6 et au-delà au Mont d'Or via le passage existant au niveau du lycée agricole de Dardilly.
- Les trames bleues ménageraient des continuités avec la zone humide à la source du ruisseau du Trouillat et celle qui se prolonge par le ruisseau de Montchal.

Trame verte :



Leur traduction au PLUH pourrait prendre la forme d'**emplacements réservés pour espace vert ou continuité écologique**, tel qu'il est prévu par les outils réglementaires graphiques (point 3.2.2., page 87 du règlement du PLU-H en application des articles L 151-41 et R 151-43-3° du Code de l'urbanisme). L'extension des EBC est indispensable à la protection de la trame végétale.

Au-delà de ces corridors écologiques, le classement de l'ensemble de la zone en AU1 au PLU-H constitue un élément de fragilité qui ne peut être corrigé que par un changement de zonage vers une **zone N ou A**, seules capables de préserver sa fonction essentielle dans le cycle de l'eau et du carbone.

Outre son intérêt pour pérenniser la biodiversité, cette correction de zonage garantirait la rétention de l'eau pluviale dans le sol (toute artificialisation favorisant le ruissellement et menaçant les zones urbanisées situées plus en aval à proximité des cours des ruisseaux du Trouillat et de Montchal dont le busage partiel ne résisterait pas à un débit supérieur – cf. étude hydraulique 2011 du Grand Lyon).

Les friches du **Tronchon** jouxtent des jardins partagés, classés en zone naturelle (N2sj) dont les surfaces sont insuffisantes par rapport à la demande et mériteraient une extension sur l'actuelle zone AU.

Globalement, ce secteur justifierait son **reclassement en zone agricole**.

Nous proposons de réserver :

- une partie de cette zone à des **jardins partagés**,
- une partie à des **productions maraichères responsables** excluant toute pollution de l'air et de l'eau
- une partie protégée pour les **zones boisées** et les **zones humides** naturelles au titre de la trame verte et bleue.

La modification du classement du Tronchon de zone AU à zone A (agricole) permettrait de préserver **une vingtaine d'hectares au profit l'agriculture urbaine**.

Claude Lardy

## CONFERENCE ANNUELLE

Jeudi 8 février 2024

« **A la découverte des ORCHIDÉES de nos régions** »

Conférence-diaporama animée par **Jean-Claude DUBOIS**, naturaliste, membre de la **Société Mycologique et Botanique** de Villefranche-sur-Saône et de la LPO.



# BALADE « CONNAISSANCE DU BOIS »

Dimanche 26 mars 2023



Avec la participation de :

**Arnaud LEDRU** spécialiste des chants d'oiseaux à la LPO

**Christian NAESSENS** spécialiste de l'arbre et de ses usages à la LPO qui a fait découvrir les espèces cultivées dans notre bois.

**Jean Louis DEGRAIX** herboriste qui nous a aidé à identifier les plantes comestibles et dangereuses du Bois de Serres.



# AGENDA 2024

## Conférence

Jeudi 25 avril à 20h00 au centre culturel d'ECULLY

### Vôge sauvage « les animaux de la forêt »

Par **Fabrice CAHEZ**, qui avait animé la conférence sur le thème « Terre de renard ».

Des brumes d'automne aux prairies fauchées, en passant par les frimas hivernaux et le renouveau printanier, Fabrice CAHEZ vous invite à effeuiller au fil de saisons l'éphéméride sauvage de la Vôge, ce territoire méconnu, qui s'étend au sud-ouest de La Lorraine.

La rencontre des cerfs et des sangliers, les mulotages du renard, les prunelles du chat forestier, le tête-à-tête furtif avec la martre ou l'hermine, la compagnie de l'écureuil, l'apparition du blaireau, les courses du lièvre, les poursuites des chevreuils, seront autant de preuves vivantes de la richesse du patrimoine biologique de cette région.

La lutte pour la vie des oiseaux sédentaires en hiver, les couleurs du chardonneret et de la linotte, le retour de la huppe et des pies-grièches, celui des raretés comme la cigogne noire, les prouesses aquatiques du cincle plongeur et du martin-pêcheur, les parades des grèbes et des canards, compléteront le tableau de leurs plumes légères.



## Nettoyage du Bois de Serres

Dimanche 4 avril à 9 :30 devant l'Ecole Centrale.

## Exposition Charbonnières Environnement

Dimanche 1<sup>er</sup> juin

## Marathon de l'Ecole Centrale

Dimanche 8 juin

Confirmation, détails, horaires et lieux de rendez-vous sur notre site web.



Plus de détails sur notre site web : [www.amisduboisdeserres.org](http://www.amisduboisdeserres.org)